

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 20° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

DÉPENSES DE FONCTION D'UN DIRIGEANT ET/OU D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR EN SITUATION DE GESTION

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : 4 – Janvier - Mars

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Jocelin Dumas	Président	Dossiers internes	2022-01-17	21,59 \$